

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2024/045**

**FINANCES LOCALES (7.5)**

**Subvention aux Associations participant  
aux festivités de la mi-carême 2024**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240403-DEL045CM3424-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,  
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,  
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL,  
Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN  
M. BURGHELLE qui a donné pouvoir à M. GRIMBER  
Mme ANDRE qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE  
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL  
Mme FERLIN qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ  
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND  
Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU  
M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN  
M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENTS :**

Mme LIONET,  
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Le cortège de mi-carême est l'histoire de notre cité. C'est en 1539 qu'a lieu le premier cortège succédant ainsi à des fêtes traditionnelles bien antérieures. Ces fêtes dureront jusqu'en 1678 (après la réunion de la Flandre à la France – Traités de Nimègue en 1678). Le cortège est entièrement remanié avec la Grande Fête du Comte Demy-Caresme en 1863, qui compte plus de trois cents figurants.

Après quatre années d'interruption en raison du contexte sanitaire lié au COVID, les festivités de la mi-carême reviennent du 15 au 17 mars 2024, le deuxième week-end de la ducasse. La ville d'Hazebrouck a décidé de réinventer ce moment majeur de la vie hazebrouckoise en s'appuyant sur les temps forts des traditions Hazebrouckaises, de moderniser le cortège historique et d'y inclure les associations qui souhaitent participer au cortège, moment clé de ces festivités.

Afin d'accompagner et de soutenir financièrement les associations qui ont participé aux fêtes de mi-carême (Candidat à l'élection au Seigneur Roland, Fête à Roland, Chasse aux noix, Cortège de Mi-Carême), une subvention exceptionnelle de 7800 € pourrait être accordée comme suit :

- 400 € pour les associations qui sont intervenues pour une prestation à plusieurs reprises au cours du week end (1)
- 400 € pour les associations (10) qui auront aménagé un char à disposition et qui auront à participer à l'achat et à la conception de costumes
- 300 € pour les associations (10) qui auront participé à l'achat et à la conception de costumes ou participer sur le week-end
- de doubler la subvention de l'association dont le candidat a été élu Seigneur Roland (1)

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative ;

Considérant que les associations concernées participent bien au développement d'actions d'intérêt public local ;

Considérant que les associations retenues participent au rayonnement de la ville ;

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accorder les subventions suivantes :

#### **Liste des associations qui sont intervenues à plusieurs reprises sur le week-end :**

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Les Trompes de chasse Saint- Hubert d'Hazebrouck | 400 € |
|---|-------|

#### **Liste des associations avec un char et des participants + Seigneur Roland :**

- |  |       |
|--|-------|
| 1. Comité des Fêtes de la Rue de Merville                | 400 € |
| 2. Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Sacré Cœur | 400 € |
| 3. STV Hazebrouck  | 400 € |
| 4. Centre d'Animation du Nouveau Monde                   | 400 € |
| 5. Handball Hazebrouck 71 (vainqueur Seigneur Roland)    | 800 € |
| 6. Bouge Toi   | 400 € |
| 7. Association Mémoire de l'Abbé Lemire                  | 400 € |
| 8. Société des Jardins Ouvriers                          | 400 € |
| 9. Red Station   | 400 € |
| 10. Centre d'Animation Jean Jaurès                       | 400 € |

#### **Liste des associations avec des participants :**

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Artisans du Monde                                      | 300 € |
| 2. Gym'Haz  | 300 € |
| 3. Centre Socio Educatif                                  | 300 € |
| 4. Eclaireurs et Eclaireuses de France Hazebrouck         | 300 € |
| 5. Scouts et Guide de France Hazebrouck                   | 300 € |
| 6. Ladies Circle 49 Hazebrouck                            | 300 € |
| 7. SporAdapt  | 300 € |
| 8. Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais    | 300 € |
| 9. Amicale du don du sang bénévole Hazebrouck et environs | 300 € |
| 10. Chanteflandre   | 300 € |



- De préciser que ces dépenses sont inscrites au budget de la commune (chapitre 65, article 65748 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé »),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux opérations comptables relevant de la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,**

**Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**

**Le Secrétaire de séance,**



**Adrian MEIRLAND**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20240403-DEL045CM3424-DE